



# Des plaquettes de bois en litière : mode d'emploi

Remplacer complètement la paille en litière par des plaquettes de bois ne modifie ni les performances ni le bien-être des brebis et des agneaux. Le prix d'équivalence de la plaquette reste alors un des principaux critères de choix.

Dans tous les essais réalisés<sup>1</sup>, l'utilisation des plaquettes de bois en remplacement de la paille n'induit aucune différence en matière de performances et de bien-être animal. Ainsi, il n'y a pas davantage de boiteries sur l'une ou l'autre des modalités. La laine est bien sèche dans tous les cas, les flancs et arrières trains aussi propres. Enfin, la répartition des activités de la journée est la même : la proportion d'agneaux et de brebis qui mangent, ruminent, se déplacent ou dorment reste la même. La note d'état corporel suit la même évolution que les brebis soient sur paille ou plaquettes de bois. De même, les vitesses de croissance des agneaux sont équivalentes. Seule la période d'agnelage suscite encore des réserves suite à des problèmes de léchage des agneaux par leur mère observés dans certains suivis. De nouvelles investigations sont donc nécessaires et dans l'état actuel des connaissances, il est recommandé d'utiliser de la paille en litière au cours de cette période. Cette dernière peut être ajoutée sur les plaquettes sans inconvénient et vis versa.

## Un intérêt économique qui se calcule

L'intérêt économique se calcule selon les prix de la paille et des plaquettes (cf. graphe), par exemple :

- ① si le prix de la paille est de 60 € la tonne, les plaquettes de bois sont plus intéressantes économiquement en dessous de 5,50 € le MAP\*.
- ② si le prix de la paille est de 100 € la tonne, les plaquettes de bois sont plus intéressantes économiquement en dessous de 9,10 € le MAP\*.

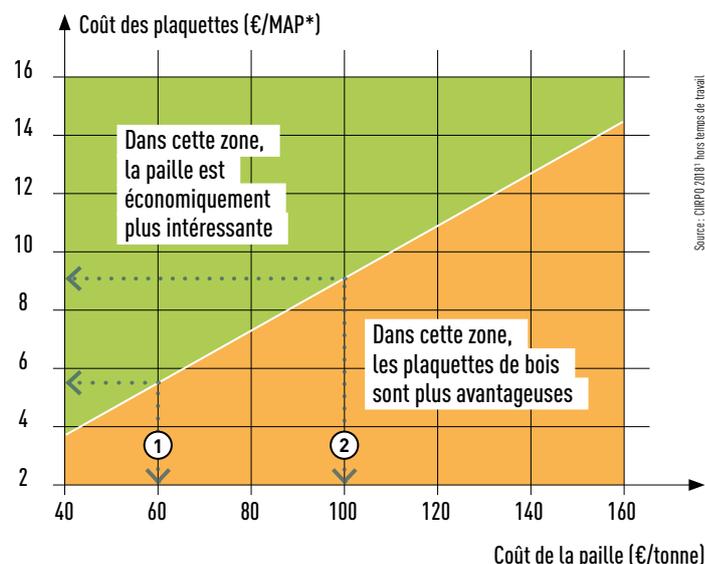
<sup>1</sup> Étude CLIMAGROF 2017-2019 financée par le FNADT et la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la convention interrégionale du Massif central. Essais réalisés au CIIRPO, site Mourier (87), dans les EPLEFPA de Moulins (03) et Saint-Flour (15), à FEDATEST (43) et à l'INRA de Laqueuille (63).

\* 1 MAP est équivalent à un m<sup>3</sup> soit environ 280 kg de plaquettes.



Toutes les essences de bois peuvent être utilisées

## UNE GRILLE POUR DÉTERMINER L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DES PLAQUETTES DE BOIS



## Itinéraire de plaquettes de bois à destination de litière :



Le déchiquetage est réalisé lorsque le bois est encore vert, soit quelques semaines (maximum 3 à 4 mois) après la taille ou la coupe de la haie.



Le tas sèche à l'air libre ou bien à l'abri, toujours sous la forme d'un dôme de 3 m de haut minimum. En extérieur, attention à créer des pentes régulières pour que l'eau ne s'infilte pas.



La durée du séchage du tas est de 3 à 6 mois. C'est en effet le temps nécessaire pour que les plaquettes s'assèchent sans aucune intervention extérieure.

## C'est bon à savoir

Les indicateurs qui témoignent que les plaquettes sont prêtes à être utilisées en guise de litière après 3 mois de séchage minimum :

- des champignons sont apparents sur le sommet,
- les 30 premiers cm du tas sont humides mais la plaquette est sèche et froide lorsqu'on introduit sa main à 70 cm.

## Mode d'emploi du « plaquettage »

Une fois la sous-couche étalée, les plaquettes de bois nécessitent un rechargement deux fois moins fréquemment que la paille avec des quantités trois fois plus importantes au total.

La marche à suivre est la suivante :

- La couche au départ est étalée à raison de 4 à 5 cm. Il est inutile d'étendre une couche plus épaisse,
- Le rechargement est réalisé par couches de 2 cm environ.

En matière de temps de travail :

- Litière : les premières mesures réalisées montrent que le temps de travail est très dépendant du type de bâtiment et du mode paillage. Par exemple, avec des brebis à l'entretien et une alimentation sèche, le « plaquettage » au godet prend 25 % de temps en plus que le paillage à la pailleuse. Des références avec d'autres modes de distribution seront bientôt disponibles.
- Curage : aucune différence de temps de travail n'a été enregistrée entre les deux modes de paillage dans les essais terminés à ce jour.



Des études sont programmées sur la qualité du fumier obtenu avec des plaquettes et ses répercussions à moyen terme sur les qualités agronomiques des sols.

## Plus d'infos sur la réalisation des plaquettes [www.afac-agroforesteries.fr](http://www.afac-agroforesteries.fr)

GUIDE : « Des plaquettes pour valoriser le bois des agriculteurs. Des atouts en énergie et/ou en litière »

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIRPO / Institut de l'Élevage  
Tél. : 05 55 00 40 37 ou [laurence.sagot@idele.fr](mailto:laurence.sagot@idele.fr)
- Sites internet :  
[www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr) / [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

10/2018.  
Document réalisé avec  
le soutien financier de :

